

Les conférences internationales sur les femmes et leur impact en Haïti

Mireille Neptune Anglade

Femmes, populations développement
Volume 8, numéro 1, 1995

URI : id.erudit.org/iderudit/057826ar

DOI : [10.7202/057826ar](https://doi.org/10.7202/057826ar)

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Revue Recherches féministes

ISSN 0838-4479 (imprimé)
1705-9240 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Anglade, M. (1995). Les conférences internationales sur les femmes et leur impact en Haïti. *Recherches féministes*, 8(1), 165–173. doi:10.7202/057826ar

Tous droits réservés © Recherches féministes,
Université Laval, 1995

Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter en ligne. [<https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/>]

érudit

Cet article est diffusé et préservé par Érudit.

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche. www.erudit.org

Les conférences internationales des Nations Unies sur les femmes et leur impact en Haïti

Mireille Neptune Anglade

Au début de septembre 1995 aura lieu la Quatrième Conférence internationale sur les femmes. L'événement se déroulera à Beijing en Chine. Pour cette raison, nous pensons important qu'un retour soit effectué sur les conférences antérieures, soit celles de Mexico (1975), Copenhague (1980) et Nairobi (1985), tout en envisageant la dernière du siècle, à Beijing. Nous nous proposons également d'étudier les obstacles rencontrés ainsi que les progrès accomplis par les femmes dans le seul « pays moins avancé » (pma) des Amériques : Haïti.

Les conférences internationales sur les femmes

Le système des Nations Unies s'est intéressé aux droits des femmes bien avant 1975. En 1946, le Conseil économique et social avait créé la Commission juridique et sociale de la femme, chargée de l'organisation des conférences internationales et, en 1972, l'Assemblée générale avait proclamé 1975 l'Année internationale de la femme (AIF).

Mexico (1975)

À Mexico, les femmes représentaient 70 p. 100 des 5 000 participantes et participants à la Conférence; néanmoins, le procureur général de la ville fut nommé président de la conférence !

Dans les sessions plénières, 133 nations étaient présentes et 36 porte-parole représentaient les organisations non gouvernementales. Trois thèmes, en fait interdépendants, ont été débattus : égalité, développement, paix. La nécessité du désarmement et la responsabilité pour les pays développés d'aider les pays en développement, tout en y améliorant les conditions de vie des femmes, furent des objets de discussion. Plusieurs participantes et participants insistèrent sur le fait que les tâches les plus lourdes, dont le port de l'eau dans 119 pays, sont laissées aux femmes et que le nombre total d'heures de travail accomplies quotidiennement par les femmes travaillant à l'extérieur de leur foyer était supérieur de plus de 2 heures à celui des hommes.

À Mexico, 30 principes, pour mesurer les droits des femmes, et des plans d'action international, national et régional furent établis. On adopta 34 résolutions dans les domaines économique, juridique, social, éducatif et administratif et l'on proclama les dix années suivantes (1975-1985) « Décennie des Nations Unies pour les femmes ». Un plan d'action mondial comportant 219 paragraphes et préconisant des mesures gouvernementales pour l'atteinte de l'égalité devait permettre de transformer les objectifs en réalités (Women's Equity Action League s.d.).

Copenhague (1980)

Au milieu de la Décennie pour les femmes, en 1980, les Nations Unies ont organisé une deuxième conférence mondiale à Copenhague. On y proposa un programme pour la deuxième partie de la décennie. Une série de conférences régionales furent organisées et d'autres problématiques furent ajoutées à celle de Mexico, soit l'alimentation, la nutrition, les femmes sans travail, les migrantes, les réfugiées, les jeunes femmes, les femmes chefs de famille. A cette conférence, on remarqua que, d'une part, les femmes semblaient plus informées qu'à Mexico et que, d'autre part, les femmes des pays sous-développés avaient acquis une plus grande confiance en elles-mêmes. On n'insista pas seulement sur l'égalité devant la loi, mais sur la discrimination dans les faits et sur la notion de développement total, englobant le développement économique, celui des ressources matérielles, la croissance de la personne, sur les plans physique, moral, intellectuel et culturel, et on réclama l'intégration des femmes au développement.

En ce qui a trait aux pays d'Amérique latine, on mit l'accent sur le fait que, sur trois chefs de famille, il y a au moins une femme. Les femmes dans ces pays n'ont pas de sécurité d'emploi et ne sont pas bien payées, la plupart d'entre elles se réfugiant dans la domesticité. Les filles entre 10 et 19 ans doivent, pour survivre, laisser la campagne. Les Latino-Américaines voyagent également à l'extérieur de leur pays : à cette époque, elles représentaient 53 p. 100 des personnes migrantes aux États-Unis et leurs conditions de vie y étaient plus difficiles que celles des autres femmes.

À Copenhague, des mesures furent proposées pour soulager les femmes de certaines corvées : moyens de transport légers pour l'eau et la nourriture, mesures pour faire reconnaître le travail des femmes et inciter les hommes à une plus grande participation au travail domestique, pour assurer l'égalité entre travailleurs et travailleuses. On y dénonça aussi le fait que, dans les pays en développement, la loi ne concernait ni les domestiques ni les personnes travaillant dans le secteur informel et on insista sur l'urgence d'établir un programme relatif aux conditions économiques que connaissent les femmes rurales. La représentante haïtienne, pour sa part, signala la création d'un bureau national pour la promotion et le développement du travail artisanal, mesure qui viserait, selon elle, à l'amélioration de la condition des femmes. La Convention des Nations Unies pour l'élimination de toutes les formes de discrimination contre les femmes fut présentée à cette conférence pour signature et ratification. Signalons l'importance de ce document, dont 30 articles indiquent la manière dont les gouvernements peuvent éliminer la discrimination dans la vie politique et publique, le mariage et la famille, ainsi que les images stéréotypées de sexe (Développement et paix s.d.a et s.d. b; Nations Unies 1979).

Nairobi (1985)

La Troisième Conférence mondiale sur les femmes eut lieu à Nairobi (Kenya) en 1985. Elle avait pour objectif de dresser l'inventaire des progrès faits et des obstacles rencontrés dans la recherche de l'égalité, du développement et de la paix; également de faire l'inventaire des moyens pour aider à la promotion des femmes.

Il en est sorti beaucoup de documents, dont un texte de 372 paragraphes. Et c'est à cette conférence que furent créés officiellement l'Institut de recherche

international pour la promotion de la femme (INSTRAW) et le Fonds des Nations Unies pour la femme (UNIFEM). Nous nous référerons particulièrement à l'impact de cette conférence sur Haïti (Nations Unies 1985).

Beijing (1995)

La prochaine conférence mondiale sur les femmes se tiendra en Chine, à Beijing. La conférence officielle se déroulera du 4 au 15 septembre. La secrétaire générale sera Gertrude Mongella, de Tanzanie, sous-secrétaire générale des Nations Unies. On a décidé d'y accorder la priorité aux femmes des pays sous-développés, ainsi qu'au thème « Femmes, développement et paix ».

Les conférences régionales préparatoires à Beijing ont déjà eu lieu : en Indonésie, pour le continent asiatique et le Pacifique, à Vienne, pour les pays européens, au Sénégal pour l'Afrique, en Argentine pour l'Amérique latine et la Caraïbe. Thérèse Guilloteau et Mireille Neptune Anglade furent les déléguées du gouvernement constitutionnel haïtien à cette dernière conférence. Les conférences régionales avaient pour objet de comparer la situation des femmes en 1985 à celle de la première moitié de la décennie 1990 (Naciones Unidas 1992).

L'impact des conférences internationales sur Haïti

À Mexico, la porte-parole haïtienne, Marie-Carmelle Lafontant, avait indiqué les lois *adoptées* par le gouvernement Duvalier pour aider les femmes haïtiennes, telle l'obligation pour les usines employant beaucoup d'ouvrières de créer des crèches, de permettre aux femmes ayant des nourrissons de les allaiter plusieurs fois par jour. Dans la réalité, il n'en a tout simplement jamais été question.

Nous n'avons pas trouvé d'information sur les communications des Haïtiennes à Copenhague et à Nairobi, bien que nous sachions qu'il y eut délégation les deux fois.

Nous allons maintenant énumérer les nombreuses discriminations subies et les progrès accomplis, d'après nous, par les Haïtiennes tant sur le plan juridique que sur les plans social, économique et politique.

Sur le plan juridique

En Haïti, tout ce qui précède la Constitution de 1987 est écrit en français, alors qu'il a toujours été de notoriété publique que les Haïtiens et, dans un pourcentage encore supérieur, les Haïtiennes, ne lisent pas le français. Les codes ignoraient ou pénalisaient tout simplement les femmes les plus pauvres. L'article 40, qui oblige l'État à publiciser toutes les lois, tous les décrets en français et en créole, dans les journaux, à la radio et à la télévision représente donc un acquis, particulièrement pour les Haïtiennes.

Cependant, beaucoup de carences demeurent. Ainsi, alors que la majorité des Haïtiennes ne sont pas mariées, mais *placées*, c'est-à-dire qu'elles vivent en concubinage (Haïti détient même le record de *placage* dans la Caraïbe), ni la Constitution de 1987¹, ni le code civil, ni le code rural ne parlent de *placage*. Si le compagnon d'une femme *placée* meurt, cette femme n'hérite de rien, à moins

1. Il ne faut pas oublier que les constituantes étaient seulement 2 contre 50 hommes.

d'avoir vécu avec l'homme durant au moins quatre ans (le délai était auparavant d'une année) : il s'agit donc d'une régression importante. Par ailleurs, même si le paragraphe 65 du document de Nairobi demande expressément que le droit coutumier n'aille pas à l'encontre des droits des femmes, aucune action n'est intervenue en Haïti dans ce sens.

Quant aux femmes haïtiennes mariées, le décret du 28 octobre 1982, datant de sept ans après la conférence de Mexico et de deux ans après celle de Copenhague, crée une grande discrimination entre les femmes mariées avant et après cette date, ce qui nous semble tout à fait illogique. Les premières, contrairement aux secondes, ne bénéficient presque pas des nouvelles dispositions relatives à la capacité juridique, à la possibilité de devenir tutrices de leur mari fou, ou de réclamer le divorce si le mari est surpris en flagrant délit d'adultère en dehors de la maison familiale (Pascal-Trouillot 1983). Voilà maintenant légalisée une discrimination entre les femmes mariées !

En outre, une grande discrimination subsiste dans le domaine de l'adultère puisqu'à l'amende de 100 gourdes (actuellement 10 dollars canadiens) à 400 gourdes (40 dollars canadiens) pour l'homme s'oppose une sentence de trois mois à deux ans de prison pour la femme. De plus, le mari demeure excusable s'il tue sa femme ou le complice de celle-ci, surpris en flagrant délit d'adultère, tandis que la femme n'a aucune excuse.

Toujours dans le domaine juridique, le droit pénal s'oppose à l'avortement, même dans les cas de viols. Cela entraîne des avortements clandestins ne comportant aucune sécurité, surtout pour les femmes défavorisées, et nous savons le nombre de viols qu'ont subi nos femmes pendant la période des gouvernements *de facto*.

Sur le plan social

Depuis Nairobi, on parle de « développement intégral », idée d'après laquelle la paix réclame la justice sociale et économique.

En Haïti, la comptabilité sociale ne reconnaît pas le travail domestique effectué par les femmes (recommandation de Nairobi). D'une façon générale, les mesures préconisées à Nairobi ne s'appliquent pas aux paysannes, aux commerçantes, aux domestiques (85 p. 100 des travailleuses). Haïti est vraiment un pays « en dehors » parce que les lois ne concernent en fait que de 15 à 20 p. 100 de la population.

Autre recommandation de Nairobi non prise en considération en Haïti : la nécessité de créer une charpente sociale pour aider les femmes. Dans les campagnes et dans plusieurs villes, l'électricité n'existe pas. Aller chercher de l'eau prend, en moyenne, trois heures de temps par famille, et ce sont la plupart du temps les femmes et les petites filles qui écopent de cette tâche. La cuisine, la lessive, le repassage, le ménage et la vaisselle deviennent des corvées interminables pour les femmes. La situation semble s'être améliorée dans certaines zones, où elle était spécialement critique, au Morne L'Hôpital, par exemple, grâce à la Fédération des amis de la nature (FAN), organisme sans but lucratif.

Les recommandations relatives au logement n'ont pas été suivies non plus : aucune amélioration ne peut être signalée dans la « République de Port-au-Prince », où il y a 30 p. 100 de plus de femmes que d'hommes. Les améliorations routières commencent enfin, après une longue période de

ténébres, et seront certainement profitables aux commerçantes effectuant le commerce intérieur. On commence également à envisager, depuis le retour du gouvernement légitime, le creusement de puits, l'amélioration des conditions sanitaires à l'intérieur et à l'extérieur des marchés publics dans les régions les plus insalubres.

À Nairobi, la santé et l'éducation ont été considérées comme deux secteurs prioritaires.

La santé

En ce qui concerne la santé, une étude postérieure à 1985 classe Haïti 86^e sur 99 pays étudiés en ce qui concerne les soins aux femmes; 20 enfants sur 1 000 sont mort-nés, 40 sur 1 000 ne dépassent pas la première année; le pourcentage de grossesses précoces (13-18 ans) est élevé. En outre, les « installations », le personnel médical, les lits d'hôpitaux se retrouvent essentiellement à Port-au-Prince (UNICEF 1987; UNESCO/PNUD 1988).

Les Haïtiennes ont beaucoup d'enfants : les femmes de la ville en ont quatre, les campagnardes six, en moyenne. Cela ne signifie pas qu'elles désirent cette nombreuse progéniture. Celle-ci est plutôt provoquée par leur manque d'instruction, d'argent, d'encadrement, de méthodes de planification familiale efficaces, qui sont pratiquées par seulement 17 p. 100 des Haïtiennes venant surtout des classes favorisées. Neuf accouchements sur dix à la campagne sont effectués par des sages-femmes qui ne sont nullement préparées à faire face aux complications.

Les gouvernements n'ont pas su non plus faire front à la pandémie du sida : 90 p. 100 des personnes sidéennes ont entre 20 et 40 ans, représentant donc la force vive de la nation. Le pourcentage de femmes atteintes, qui était de 10 p. 100 en 1983, est passé à 30 p. 100 en 1988, à 40 p. 100 en 1992, et ce, en partie à cause du fait que les Haïtiens ont souvent plusieurs femmes, prennent du temps avant de consulter un médecin, cachent aux femmes leur maladie et n'aiment pas utiliser le préservatif.

Les femmes jouent un rôle important en tant que dispensatrices de soins de santé familiale. Mais la charge est trop lourde, au point qu'à Port-au-Prince, où il y a pourtant davantage de services médicaux offerts que dans le reste du pays, on compte deux fois plus d'enfants qui meurent que dans les campagnes.

Signalons toutefois quelques aspects positifs. En 1985, 7 337 matrones sur 105 000 ont reçu une formation sur les accouchements et l'allaitement maternel. Nous avons assisté personnellement à des sessions de formation de matrones à l'hôpital de Pilate dans le nord du pays. À Thomonde, dans le Département du Centre, et à Deschapelles dans celui de l'Artibonite, le Service œcuménique d'entraide (SOE) a créé un programme de formation de matrones sur les questions de grossesse, d'alimentation et de soins de santé. Le cours sur l'alimentation est intéressant parce qu'il indique ce qui, tout en ne coûtant pas trop cher, est bon pour les femmes enceintes. On aide les matrones à résoudre certains problèmes associés à la grossesse tels que l'anémie, la constipation, l'œdème, etc.

L'organisation Fanm Ayisyen an nou mache (Femmes haïtiennes, allons de l'avant), établie à Montréal, a préparé à l'intention des centres de santé SOSAKA (Solidarité Sante Kanada Ayiti) un programme de formation féministe pour les personnes qui travaillent dans le domaine de la santé. Le programme *Konesans*

fanmi se lespwa ti moun (La connaissance des parents constitue l'espoir des enfants) prodigue de nombreux conseils aux parents. Signalons également la publication d'un livre très intéressant intitulé *Kote ki pa gen dokte* (1993). Ce livre, écrit par un Américain, a été adapté récemment pour Haïti. Les chapitres 11 (*feblès, tansyon, mak fanm ansent*), 9 (*sa tout fanm dwe konnen, fè plan pou fanm ka fè valè pitit nou vle*) et 21 (*Sante ak maladi ti moun*) comportent une mine d'informations pour les travailleuses de la santé et les femmes d'une manière générale.

L'éducation

En ce qui concerne l'éducation, à Nairobi on avait insisté sur l'égalité entre garçons et filles, sur une alphabétisation basée sur la santé et la nutrition, sur la nécessité d'augmenter l'instruction des femmes et sur celle de les pousser vers des études techniques. En Haïti, cependant, cela ne se passe pas ainsi. L'État n'accordant à l'éducation que 2 p. 100 de son produit national, ce sont des organisations privées, souvent liées à l'Église, qui ont essayé de prendre la relève dans l'alphabétisation fonctionnelle. Mission Alpha a utilisé beaucoup de formatrices, ce qui est important à noter puisque ce sont les femmes qui transmettent à la fois les valeurs et les préjugés en faveur des hommes. Jusqu'en 1991, le projet Éducation en population du Fonds des Nations Unies pour les activités en population (FNUAP) s'est attaché à l'éducation familiale, sexuelle, environnementale, du début de l'alphabétisation à la fin du primaire. Signalons la création, il y a quelques mois, du Ministère de l'Alphabétisation.

Dans les campagnes, il n'existe pas de garderie; les enfants commencent à aller à l'école plus tard qu'à la ville et doivent souvent délaisser très tôt leurs études soit par manque de moyens familiaux, soit pour aider la famille (quête de l'eau, de bois, soins à accorder aux plus jeunes). Les fillettes sont normalement sacrifiées au profit des garçons : il y a 9 p. 100 de plus de garçons que de filles dans les écoles primaires urbaines et 14 p. 100 de plus dans les zones rurales; seulement 43 p. 100 des fillettes fréquentent l'école rurale.

Au secondaire, l'État ne peut exercer aucun contrôle sur les écoles, dont 80 p. 100 sont privées. Les livres utilisés, souvent anciens, affirment encore la supériorité des garçons sur les filles. Quant à l'enseignement technique, il n'a aucun lien avec les exigences du marché du travail : il existe une flopée de centres d'éducation familiale où les adolescentes apprennent à coudre, à broder, bref des métiers traditionnellement féminins et ne comportant aucun débouché au pays, alors qu'on aurait besoin de dactylographes, de secrétaires, de comptables et de réceptionnistes qualifiées (Neptune Anglade 1986; Comité inter-agences 1991; Recensements généraux 1950, 1971, 1982).

Sur le plan économique

En ce qui concerne le marché du travail, l'Haïtienne et la Jamaïcaine sont championnes dans la Caraïbe; elles se classent avant les Françaises et les Italiennes. Ce n'est pas un point positif pour nous parce que l'éducation familiale et la santé maternelle sont négligées en Haïti. Dans les villes, il y a plus de travailleuses que de travailleurs; 10 p. 100 des filles entre 5 et 9 ans et 33 p. 100 de celles qui ont entre 10 et 14 ans travaillent contre une rémunération quasi inexistante ou minable. Et, contrairement aux autres pays, le fait de procréer augmenterait le pourcentage des travailleuses plutôt que de le

diminuer. Conclusion : en Haïti, plus de 75 p. 100 des jeunes femmes en âge de procréer (20-24 ans) continuent à travailler, ne bénéficiant pas, pour la plupart, de congé de maternité : 1 p. 100 seulement laissent leur travail quand elles ont des enfants. De plus, 45 p. 100 des femmes de 65 ans et plus sont sur le marché du travail, puisqu'il n'existe aucune aide de l'État pour les personnes âgées. Y a-t-il d'ailleurs un autre choix dans un pays où 75 p. 100 des femmes sont chefs de ménage ? Il n'est donc pas étonnant que le pourcentage de travailleuses soit très élevé en Jamaïque et en Haïti, pays dans lesquels le pourcentage de femmes chefs de famille est le plus élevé de la Caraïbe.

La nécessité pour ces femmes de travailler n'importe où, pour n'importe quelle numération, dans n'importe quelle condition les oblige à changer de secteurs d'activité, selon la conjoncture. Les injustices faites aux femmes haïtiennes dans le domaine agricole (absence d'héritage à cause de l'exiguïté des terres; non-partage des terres, provoqué par des frais notariaux élevés, et ce, au profit d'un héritier qui demeure le gardien des titres; non-héritage des biens de leur compagnon) ont provoqué une diminution spectaculaire du taux d'agricultrices (de 82 p. 100 de travailleuses en 1950, le taux a chuté à 61,4 p. 100 en 1971, puis à 49 p. 100 en 1982). La diminution de la population active en agriculture s'accroît encore, mais elle demeure beaucoup moins importante chez les hommes.

Les femmes se sont réfugiées dans le commerce où, de nos jours, elles sont quatre fois plus nombreuses que les hommes. Elles contrôlent presque totalement le commerce intérieur des produits du pays et des produits importés, rendant un service immense à la société, car chacune ne prélève que 5 p. 100 du prix final du produit.

Le troisième secteur dans lequel les femmes se réfugient est le secteur des services domestiques où elles représentent 70 p. 100 du personnel. Cela explique qu'à Port-au-Prince il y ait 30 p. 100 plus de femmes que d'hommes. Il s'agit toutefois de l'un des secteurs les plus défavorisés : il n'y a pas de salaire minimum légal; les conditions de travail sont fixées par le patron ou la patronne; les femmes doivent souvent habiter le domicile de celui ou de celle-ci, vivant ainsi séparées de leur famille et exposées au harcèlement sexuel de la part des hommes de la maison. La domesticité commence parfois pour la petite fille à l'âge de 5 ans, même si l'âge minimum légal est de 12 ans. Des organisations de femmes bénévoles tentent d'aider les agricultrices, les commerçantes et les domestiques.

Pour leur part, les ouvrières des industries de la sous-traitance sont salariées. Elles ont droit au congé de maternité. Il n'y a toutefois pas de syndicalisation dans ces industries. Beaucoup d'ouvrières ont laissé le pays depuis le coup d'État de 1991. Il faut espérer qu'avec le retour du gouvernement démocratique et le doublement récent du salaire minimum, la situation de ces femmes s'améliorera.

Malgré l'épidémie du sida en Haïti, de nombreuses femmes se prostituent pour survivre. Elles ne reçoivent que 20 p. 100 de ce que l'on offre aux Dominicaines pour ce « service ».

Quelques femmes sont dactylographes, réceptionnistes, d'autres poursuivent leurs études dans des secteurs prolongeant leur rôle traditionnel de femmes : enseignement, soins de la santé. Les enseignantes travaillent au primaire, où le salaire est si bas que nombre d'entre elles abandonnent très vite

cette profession. Les infirmières du secteur public, dont le salaire est également très bas, sont souvent obligées de travailler la nuit dans le secteur privé pour joindre les deux bouts.

Les seules travailleuses privilégiées en Haïti sont les professionnelles de haut niveau (médecins, avocates, dentistes, biologistes, architectes, ingénieures, etc.) qui, après avoir bénéficié d'études gratuites, jouissent de salaires relativement intéressants et disposent de personnel domestique pour s'occuper des enfants en bas âge et de la maison (avantage dont elles n'auraient certainement pas bénéficié dans un pays développé).

Sur le plan politique

On avait insisté à Nairobi sur l'importance de la liberté d'association et de la formation des femmes en politique sous-régionale, régionale, internationale dans les secteurs exécutif, législatif, judiciaire.

Malheureusement, sous les Duvalier, seule une organisation de femmes, le Centre haïtien de recherches pour la promotion de la femme (CHREPROF), reliées au pouvoir avait pignon sur rue. Les femmes ont dû supporter la prison, la torture, la mort, l'exil. Après 1986, une série d'organisations sont revenues : la Maison des femmes, le Mouvement des femmes paysannes de Papaye, le Collectif de femmes du Centre de recherche et de formation économique et sociale pour le développement (CRESFED), le Centre de promotion des femmes ouvrières (CPFO), le Fonds haïtien d'aide à la femme, Enfofanm et d'autres.

Les femmes haïtiennes peuvent dorénavant être maires, députées, sénatrices, présidentes de la République. Toutefois, pendant longtemps, la politique a été considérée comme une affaire d'hommes, dans laquelle les femmes se contentaient de postes dits féminins : dactylographie, cuisine, collecte d'argent, etc. Un changement est intervenu; même sous le règne de Jean-Claude Duvalier, la docteure Adelyne Verly fut secrétaire d'État à la santé. Sous Prosper Avril, la belle-soeur du président, Rose-Marie Nazon, était alors ministre de l'Information. Leslie Manigat a été le premier à créer un sous-secrétariat à la condition féminine, et c'est sous le gouvernement de Herta Pascal Trouillot, première femme présidente du pays, qu'eurent lieu en Haïti les premières élections libres et démocratiques du pays, en décembre 1990. Quant au gouvernement du président Jean-Bertrand Aristide, il a toujours compté de nombreuses femmes ministres ou occupant des postes importants.

Voilà, en gros, la situation dans laquelle se retrouvent les femmes haïtiennes, à la veille de la dernière Conférence internationale sur les femmes du XX^e siècle.

Pour la première fois de son histoire, Haïti sera représentée à une conférence internationale sur les femmes par un gouvernement démocratique ayant nommé un ministre de la Condition féminine. Nous souhaitons donc que les vrais problèmes de la femme haïtienne: *plaçage* et autres discriminations légales, économiques et sociales, sous représentation des femmes en politique, soient posés car la pleine intégration des femmes à la vie sociale, économique et politique est le premier pas vers le développement.

Mireille Neptune Anglade
Consultante sur « Genre et développement »
Haïti

RÉFÉRENCES

COMITÉ INTER-AGENCES FEMMES ET DÉVELOPPEMENT

1991 *La situation de femmes haïtiennes*. Port-au-Prince.

DÉVELOPPEMENT ET PAIX

s.d.a *Conférence mondiale de la décennie des Nations Unies : Égalité, Développement et Paix*.

s.d.b *Examen des progrès accomplis dans l'application du plan d'action mondial, emploi*, 51 p.

KOTE KI PA GEN DOKTÈ

1993 *Adaptation haïtienne du livre du Dr David Werner*. Port-au-Prince. 464 p.

NACIONES UNIDAS

1992 *23 de enero 1992 : Comision de la condicion juridica, Preparativos para la cuarta conferencia mundial sobre la mujete, accion para la igualdad, desarrollo y la paz*.

NATIONS UNIES

1985 *15-26 juillet 1985. Report of the world conference to review and appraise the achievements of the United decade for women : Equality, development and peace, Nairobi, New York*.

1979 *Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination*, 14 p.

NEPTUNE ANGLADE, Mireille

1986 *L'autre moitié du développement. À propos du travail des femmes haïtiennes*. Port-au-Prince, Alizés et Montréal, ERCE.

PASCAL-TROUILLOT, Ertha

1983 *Analyse de la législation revisant le statut de la femme mariée*. Port-au-Prince, 95 p.

UNESCO/PNUD

1988 *Les grossesses précoces en milieu défavorisé en Haïti*. Port-au-Prince, juillet.

UNICEF

1987 *Action pour la survie et le développement de l'enfant*. Port-au-Prince, Unicef.

WOMEN'S EQUITY ACTION LEAGUE

s.d. *Meeting in Mexico World Conference of the International Women's Year*. Washington, Women's Equity Action League Educational, Defense Fund, 20 p.